



Commission des dynamiques territoriales

74530 - Gestion de l'eau

Proposition d'approbation de projets de conventions SATESA/MDMO à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau

Rapport n° CP/2017/178

Service gestionnaire :

L420 - Service Eau, assainissement, déchets

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accepter le bénéfice d'une subvention maximale d'un montant de 174 312 € attribuée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au Département du Bas-Rhin pour la réalisation du programme 2017 des missions de suivi du fonctionnement des stations d'épuration et du recyclage des boues d'épuration et autres résidus organiques en agriculture, et d'approuver les conventions financières correspondantes.

Le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont conclu un contrat cadre pour l'eau pour la période 2013-2018, modifié par avenant fin 2016. Ce contrat permet de coordonner les interventions financières et définit les missions partenariales sous maîtrise d'ouvrage départementale avec un appui financier de l'Agence.

Le Service d'Acquisition, de Traitement et d'Exploitation des Données sur les Systèmes d'Assainissement (SATESA) et la Mission « Déchets et Matière Organiques » (MDMO), développés par le Département sont financés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans ce cadre.

Ces deux missions font l'objet de conventions annuelles d'application avec l'Agence de l'Eau, fixant leur programme, leur budget et la participation financière de l'Agence. Les projets de convention 2017 sont annexés à ce rapport.

Le SATESA a notamment pour mission de :

- réaliser un bilan du fonctionnement des stations d'épuration urbaines ainsi que d'élaborer une synthèse départementale sur les performances de l'assainissement des eaux usées urbaines,
- d'assurer pour les besoins des collectivités et de leurs groupements la validation de l'autosurveillance réglementaire des stations d'épuration et ainsi fournir, à l'Agence de l'Eau et aux services de l'Etat les éléments nécessaires à l'évaluation de leur action et à la satisfaction des obligations de contrôle externe.

Le suivi concerne 111 stations d'épuration avec la réalisation de 220 bilans de validation de l'autosurveillance. Il est réalisé sous certification ISO 9001.

Le budget prévisionnel 2017 du Département du Bas-rhin pour la mission SATESA est de 217 000 €. Il comprend notamment les frais de personnel (3 ETP au sein des services du Département, 158 000 €), d'entretien des véhicules et matériel (24 000 €) et d'analyses (35 000 €).

L'Agence de l'Eau versera une participation de 108 000 € pour cette mission.

La « Mission Déchets et Matières Organiques » est notamment en charge d'assurer le suivi de l'élimination des boues d'épuration sur le Bas-Rhin. La bonne gestion des boues d'épuration est une condition essentielle pour le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Cette mission permet notamment de sécuriser la filière de recyclage agricole en donnant aux agriculteurs des garanties de contrôle et de suivi indépendamment des producteurs de boues, qui, en l'absence de solutions de recyclage agricole seraient dans l'obligation de recourir à des filières plus coûteuses et à trouver des débouchés hors département.

Il s'agit donc d'un service rendu à la fois aux producteurs et aux agriculteurs utilisateurs de boues d'épuration.

Pour la réalisation de cette mission, le Département a été désigné « organisme indépendant des producteurs de boues » par arrêté préfectoral du 22/11/2005 conformément à l'Arrêté Interministériel du 8/02/1998.

Ces contrôles concernent toutes les stations d'épuration urbaines et industrielles en service dans le Bas-Rhin et recouvrent différentes actions.

- l'expertise technique des plans d'épandage,
- l'animation départementale de la filière d'épandage et la mise en cohérence des périmètres d'épandage,
- la centralisation des informations concernant la qualité et la destination des boues d'épuration et sous-produits industriels,
- la réalisation d'un bilan des filières d'élimination des boues et d'une synthèse départementale.

Ces actions sont menées conjointement avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre apportant sa connaissance du monde agricole, le Département sa connaissance des stations d'épuration grâce à l'action du SATESA.

La Chambre d'Agriculture bénéficie également d'un soutien de l'Agence de l'Eau, dans les mêmes conditions que le Département, mais n'est pas aidée par le Département pour cette mission qui est toutefois identifiée dans le partenariat entre le Département et la Chambre.

Le budget prévisionnel 2017 de la Mission "Déchets et Matières Organiques" est de 120 303 €. Il comprend les frais de personnel (1,4 ETP au sein des services du Département), et d'analyses.

L'Agence de l'Eau participera, en 2017, aux dépenses de fonctionnement de la Mission « Déchets et Matières Organiques » à hauteur de 66 312 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'accepter le bénéfice des subventions pour la mise en œuvre du SATESA pour un montant de 108 000 € et de la Mission Déchets et Matières Organiques pour un montant de 66 312 €, soit un total de 174 312 €.

Par ailleurs, il est proposé de décider d'approuver les deux conventions financières définissant les modalités de versement de ces aides pour le programme 2017, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accepter le bénéfice d'une subvention d'un montant maximal de 174 312 €, pour le fonctionnement sur l'année 2017 du Service d'Acquisition de Traitement et d'Exploitation des Données sur les Systèmes d'Assainissement et de la Mission Déchets et Matières Organiques, et d'approuver les conventions financières correspondantes.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces conventions à intervenir entre le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'BIERRY'.

Frédéric BIERRY